

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 octobre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; Jean-Pierre GIUNTINI ; Yannick ECHEVEST



DELBUS2021-10-104

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ANIMATEUR INFORMATION JEUNESSE : CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET

Le Conseil d'agglomération a validé en 2019 un projet éducatif qui fixe la ligne directrice de l'action éducative pour les années qui arrivent, un socle commun pour donner de la cohérence.

A travers celui-ci et plus particulièrement pour les 16-25 ans, il est mentionné comme axes prioritaires :

- Accompagner les dynamiques d'engagement
- Permettre à chacun de trouver sa place dans la société en accompagnant notamment les jeunes en situation de fragilité
- Encourager l'autonomie et la responsabilisation, développer une culture de l'engagement et de la coopération chez la jeunesse
- Favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes du territoire

La Structure Infojeunes (anciennement PIJ) porte un volet central de cette politique jeunesse de l'Agglomération. Par ses missions d'information, elle participe à l'engagement, à la responsabilisation, à la citoyenneté et à la prévention des jeunes, en priorité un public de jeunes de 16 à 25 ans.

Le « service civique » est un des outils qui permet à des jeunes de gagner en expérience et en compétences en s'engageant dans des missions valorisantes et porteuses de sens.

En juillet 2021, l'agglomération a répondu à l'**Appel à Manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité »** qui vise au développement du service civique sur les territoires ruraux, en dégagant des moyens pour le recrutement d'une coordination. **L'agence du Service Civique a attribué à l'agglomération une subvention de 35 000 € pour mener à bien ce projet.**

La volonté est d'intégrer ce développement du service civique dans une démarche plus large autour de l'engagement des jeunes par le biais d'un « **Parcours d'engagement citoyen** », visant à mobiliser et accompagner une cohorte d'une quinzaine de jeunes du territoire chaque année sur des missions d'engagement et de coopération.

Pour cela, il est proposé de recruter un Animateur Information Jeunesse et Engagement en contrat de projet pour une durée de 3 ans au sein de la Structure Infojeunes. Il sera chargé de coordonner et promouvoir les différents dispositifs d'engagement (service civique, Bourse projets jeunes, Pass engagement, Argent de Poche...) et de répondre aux enjeux de développement de l'Information Jeunesse sur tout le territoire. A compter de 2022, la Prestation de service jeunes (PS jeunes) de la CAF pourrait également venir financer ce nouveau développement.

Il est donc proposé à compter du 15 octobre 2021 :

* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie C ou B

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2021 par le Conseil d'Agglomération le 20 février 2021

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **de valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie C ou B ;**
- **de confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

